

Appel commun de progressistes solidaires néerlandophones et francophones

Le confédéralisme : dernier arrêt avant la scission de la Belgique ?

1. La proposition des partis nationalistes d'organiser les négociations communautaires entre les communautés flamande et française et non plus au sein du gouvernement fédéral modifie fondamentalement le caractère de la Belgique. Ce n'est plus l'État fédéral qui décide de ce qui pourra être transféré aux régions et communautés. Celles-ci décideraient elles-mêmes de ce qu'elles veulent encore faire en commun et des moyens qu'elles mettront en œuvre dans ce sens. Les partis séparatistes et les forces nationalistes au sein des grands partis traditionnels du Nord parlent aujourd'hui ouvertement de leurs visées confédéralistes. Et, tout en affirmant la nécessité de préserver la solidarité interpersonnelle, de nombreux hommes politiques francophones se résignent aussi de plus en plus au modèle dit confédéral.

2. On parle d'un État confédéral lorsque des États souverains choisissent de limiter volontairement leur souveraineté par des traités internationaux au bénéfice d'institutions communes. Les décisions prises dans le cadre confédéral sont appliquées aux États. À charge ensuite pour eux de les faire appliquer à leurs propres citoyens. L'Union Européenne est un exemple de structure confédéraliste. Chaque directive européenne doit être transposée dans une loi nationale.

3. La plupart des États fédéraux résultent d'une évolution de régions indépendantes vers davantage d'union. En Suisse, les cantons sont unis depuis 1291 par divers traités confédéraux. Mais la première Constitution suisse de 1848 a transformé la Suisse en une fédération. En Allemagne fédérale, l'organisation de la société repose pour une bonne part sur les lois fédérales. Le droit fédéral prime sur le droit des divers Länder qui composent la république fédérale (Article 31 de la Constitution). La Loi allemande exige que les conditions de vie soient comparables dans tout le pays ou qu'elles tendent à être du même niveau. Ces conditions de vie sont largement déterminées par la politique économique et sociale de l'ensemble du pays. C'est pourquoi ce sont surtout des lois fédérales qui régissent la politique socioéconomique. La transformation de la Belgique va dans le sens inverse. Elle s'est transformée en un État fédéral suite aux réformes qui ont divisé l'État centralisé belge en communautés linguistiques et régionales. Le confédéralisme est un nouveau pas vers la dislocation de la Belgique. Le confédéralisme est la dernière gare avant le terminus de la séparation de la Belgique.

4. La proposition du CD&V d'allouer aux régions 80 % des recettes de l'impôt sur les personnes va dans la même direction. Cette proposition détruit la solidarité interrégionale, l'un des piliers d'un système fédéral. Dans tous les pays fédéraux, il existe au niveau fédéral des mécanismes destinés à transférer des moyens des régions riches vers les régions pauvres, en fonction des besoins. Cela montre qu'au niveau fédéral, la solidarité existe. En Belgique, le gouvernement fédéral perçoit l'impôt sur les personnes et la TVA, puis les répartit partiellement entre les Communautés et les Régions. Avec cet argent, celles-ci doivent remplir les missions qu'elles se sont vu confier au fil des années. Le système comporte un mécanisme de solidarité fédérale. Tant que la recette de l'impôt sur les personnes par habitant est inférieure à la moyenne nationale en Wallonie et à Bruxelles, ces deux régions recevront des moyens supplémentaires du gouvernement fédéral. Autrement dit, une cotisation de solidarité.

La proposition du CD&V signifierait, si elle est mise en pratique, le début de la fin de cette solidarité automatique. La Flandre, plus riche, tirerait de cet impôt deux fois plus de rentrées que la Wallonie. Cela signifierait une limitation sans précédent des moyens dont disposeront la Wallonie

et Bruxelles. Le CD&V accepterait encore d'être solidaire avec les régions plus pauvres, mais la Flandre déterminera elle-même la durée et le montant de cette solidarité. A terme, elle pourrait également décider de ne plus être solidaire. Nous ne serions plus dans un régime fédéral dans lequel l'État fédéral se porte garant de la solidarité entre les personnes et les régions d'un pays. Les (sous-) États fédérés déterminent ce qu'ils font encore en commun et le type de solidarité qui subsisterait encore.

5. La même évolution risque de se produire au niveau de la sécurité sociale, le deuxième pilier de la solidarité fédérale. Le levier sera la régionalisation du marché de l'emploi. Cette revendication constitue la priorité absolue des organisations patronales flamandes Voka, VKW et Unizo. Elles veulent limiter dans le temps les indemnités de chômage, augmenter l'âge de la (pré)pension, généraliser les heures supplémentaires, introduire davantage de flexibilité dans le travail et généraliser le travail intérimaire. Ces exigences sont reprises par toutes les organisations patronales belges dans leur 'pacte de solidarité'. Mais le patronat flamand veut avancer plus vite. Il estime que les syndicats jouent un trop grand rôle dans les organes paritaires fédéraux au sein desquels on discute de l'assurance chômage et de la politique du marché de l'emploi. Les patrons flamands estiment qu'il existe en Flandre une majorité politique acquise à son agenda.

6. Un transfert des indemnités de chômage et du droit du travail vers les régions n'existe dans aucun pays européen fédéral. Si demain, les régions définissent elles-mêmes ce qu'il convient d'entendre par « disponibilité pour le marché de l'emploi », « emploi convenable », « comportement actif de recherche d'emploi », si la politique de sanction peut différer d'une région à l'autre, on n'aura plus la même sécurité sociale en Flandre et en Wallonie. Si les programmes de mise au travail (avec réduction des cotisations patronales à la clé) deviennent une matière régionale, le montant des charges sociales sera différent selon les régions. Si le travail intérimaire est traité d'une autre façon en Flandre que dans les autres régions, on va dans les plus brefs délais aboutir à un droit du travail à divers niveaux, et il ne restera plus qu'un socle fédéral faible et instable. Si demain l'indemnité de chômage est limitée dans le temps en Flandre et non en Wallonie, les nationalistes flamands continueront-ils alors à accepter un financement fédéral ? Si les règles ne sont plus les mêmes dans les différentes régions, la campagne frénétique contre les « transferts d'argent de la Flandre vers la Wallonie » va encore gagner en ampleur.

7. En tant que Flamands, Bruxellois, Wallons ou comme n'importe quel autre habitant de la Belgique, nous ne voulons pas nous engager sur cette pente savonneuse qui va nous mener tout droit au détricotage de la sécurité sociale, qui va déclencher la concurrence fiscale et sociale entre les régions et qui aboutira à une scission du pays. Nous voulons une législation sociale et fiscale sur le plan européen et une collaboration internationale bien plus importante. Il ne s'agit pas de scinder au niveau belge ce que nous voulons unifier au niveau européen.

Nous refusons de raisonner en termes de blocs communautaires et nous ne voulons pas qu'on dresse de nouveaux murs entre les personnes, entre les régions et entre les pays. Nous ne voulons pas que la solidarité cède la place à la concurrence et à l'égoïsme.

8. Un nouveau transfert de compétences vers les régions n'améliorerait pas l'existence des « personnes ». Comment croire que les trains entre Anvers et Charleroi ou entre Ostende et Liège rouleront mieux si on régionalise la SNCB ? Comment croire que les travailleurs wallons trouveront plus facilement du travail en Flandre si le VDAB, le FOREM et Actiris s'en occupent en se retirant chacun dans leur tour d'ivoire ? Comment croire que la crise financière frappera moins fort si la Flandre, Bruxelles et la Wallonie ont chacune leur propre ministre des Finances ? C'est le contraire, qui est vrai, c'est la collaboration, la solidarité et la tolérance qui permettent d'approcher davantage de la solution des problèmes que la division.

9. La sécurité sociale, le droit du travail et les conventions collectives de travail doivent demeurer

des compétences fédérales. Nous voulons pour tous un salaire convenable pour le même travail, quelle que soit la langue que nous parlons.

Nous voulons que toute personne qui perd son emploi ait droit à la même assistance, à la même aide quelle que soit la région où elle habite. Nous voulons que toutes les personnes âgées aient le même droit à une pension décente, qu'elles habitent Bruxelles, la Flandre ou la Wallonie. Nous voulons que tous les malades de toute la Belgique aient droit aux mêmes soins de santé. Nous voulons sauvegarder la solidarité entre habitants plus riches et habitants plus pauvres et entre régions riches et régions pauvres. Nos conquêtes sociales ne sont pas tombées du ciel. C'est le mouvement ouvrier belge, regroupant Flamands, Wallons et Bruxellois, qui les a arrachées. Nous ne pensons pas qu'un mouvement ouvrier divisé sera en état de les défendre ou de les faire progresser.

10. Nous ne voulons pas que, durant les pourparlers sur la réforme de l'État, on en arrive à une confrontation entre communautés. Nous ne nous reconnaissons pas dans les résolutions confédéralistes du Parlement flamand de 1999. Mais nous déplorons tout autant que le Parlement wallon accentue la polarisation, tout en réclamant le maintien de la solidarité. On ne fera pas avancer l'esprit d'unité et de solidarité d'un pouce en se constituant en bloc francophone. Il est nécessaire de rejeter des mesures qui soumettent les droits sociaux et politiques aux exigences linguistiques. On contribuerait plus au dialogue en encourageant les francophones à respecter scrupuleusement les droits des néerlandophones à Bruxelles et à faire un effort pour apprendre le néerlandais dans la périphérie. La courtoisie linguistique est une valeur fondamentale et il est nécessaire d'accomplir davantage d'efforts en vue d'arriver au bilinguisme, voire au multilinguisme.

11. La scission de BHV ne résoudra pas les problèmes des Bruxellois, ni ceux des habitants de la périphérie, qu'ils soient néerlandophones ou francophones. Il va de soi que Bruxelles est une ville belge bilingue et qu'elle doit également le rester. Mais les chômeurs bruxellois doivent pouvoir trouver un emploi plus facilement dans l'importante zone industrielle qui entoure l'aéroport de Zaventem. La scission actuelle du placement en VDAB et Actiris ne facilite pas la chose. De même, la division des sociétés publiques de transport en STIB et De Lijn et l'absence d'un enseignement bilingue digne de ce nom constituent un handicap. Un projet socioéconomique pour Bruxelles (emploi, enseignement, transports, crèches pour enfants...) doit englober aussi la large périphérie de la capitale. Pour cela, il est nécessaire de créer une communauté urbaine qui associe Bruxelles et sa périphérie comme cela existe déjà dans nombre de grandes villes d'autres pays.

12. Nous demandons qu'on prenne d'urgence des mesures destinées à rapprocher les diverses communautés.

L'enseignement doit former efficacement des citoyens bilingues.

L'organisation de la vie culturelle doit beaucoup plus partir d'une approche interculturelle. Il faut plus de moyens pour une politique culturelle qui rapproche les habitants de notre pays, indépendamment de la langue qu'ils parlent.

Il serait légitime que tous les électeurs puissent voter pour des candidats originaires de tout le pays, via la création d'une circonscription électorale fédérale. C'est ce qui se passe dans d'autres pays fédéraux et cela faciliterait du même coup la solution du problème de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Une autre mesure pourrait être la création d'une chaîne télé belge bilingue du genre Arte. À l'origine, Arte a été fondé en vue de rapprocher les Allemands et les Français. Une Arte belge pourrait faire en sorte que les habitants du Nord et du Sud réapprennent à se connaître. Elle pourrait combler le fossé qui, des décennies durant, s'est élargi via les campagnes médiatiques caricaturales dans lesquelles les Flamands étaient présentés comme des égoïstes et les Wallons comme des profiteurs.

Les grands partis politiques, les milieux économiques dirigeants et certains médias continuent à se cramponner à leur logique de blocs communautaires. C'est la raison pour laquelle ils ne peuvent résoudre cette crise institutionnelle. Nous invitons tous ceux qui sont actifs sur le terrain, dans la vie

associative, dans les syndicats et dans les organisations sociales de toute la Belgique, à élaborer un nouvel agenda prenant en compte les besoins sociaux, économiques, culturels et politiques de la population. Par cette dimension sociale accentuée, nous pourrions donner un nouveau contenu à la solidarité.

Premiers signataires :

Sauvons la solidarité avec le groupe Vooruit, Mateo **Alaluf** (ULB), Patricia **Albert** (CG – FGFB), Dirk **Ameel** (Eurocadres), Bruno **Bachely** (CG – FGFB), Patrick **Baekelandt** (CMB - FGFB), Eric **Balliu** (St Luc), Franck **Baillieux** (CG - FGFB), Bruno **Baudson** (CNE), Philippe **Bervoets** (LBC), Jean Louis **Berwart**, Jan **Blommaert** (Univ of Jyväskylä), Didier **Brissa**, Bambi **Ceuppens** (KMMA), Eric **Corijn** (VUB), Pascal **Debruyne** (UG), Stefan **De Corte** (VUB), John **De Decker** (LBC), Pascal **De Decker** (St. Luc Gent), Herman **De Ley** (UG), Luc **Desmedt** (HVV), Aleidis **Devillé** (KUL), Eric **Devriese** (CG – FGFB), Anne **Dhooghe** (LBC), Erik **Dirkx** (CG – FGFB), Julien **Dohet**, Koen **Dries** (LBC), Jan **Dumolyn** (UG), Mohamed **Elomari** (Divers et actif), Guy **Fays** (FGFB), Hugo **Franssen** (EPO), Stephan **Galon** (CG - FGFB), Marianne **Gestels** (Setca), Eric **Goeman** (ATTAC), Dirk **Jacobs** (ULB), Chris **Kesteloot** (KUL), Maarten **Loopmans** (Erasmus Bxl), Paul **Lootens** (CG - FGFB), Jozef **Mampuys** (CSC - KWB), Jef **Mariën** (COC – CSC), Freddy **Mathieu** (FGFB), Kristien **Merckx** (Setca), Francine **Mestrum** (ULB), Omer **Mommaerts** (CSC), Sven **Naessens** et Serge **Seret** (Init BSZ), Stijn **Oosterlynck** (KUL), Kris **Peeraer** (auteur), Jean Marie **Piersotte** (CNE), Rik **Pinxten** (UG), Hubert **Quax** (ACV), Peter **Reynaert** (UA), Henri Jean **Ruttiens** (Setca), Piet **Saey** (UG), François **Schreuer** (journaliste), Koen **Steel** (KWB), Maxime **Stroobant** (VUB), Erik **Swyngedouw** (U Man), Fernand **Tanghe** (UA), Jan **Teurlings** (U Ams), Thierry **Tonon** (CG - FGFB), Guy **Tordeur** (CSC), Monica **Triest**, Dirk **Tuypens** (acteur), René **Van Cauwenberge** (CG – FGFB), Elke **Vandeperre** (asbl Motief), Jan **Vandeputte** (CGSP), Ludwig **Vandermeiren** (Setca), Leen **Van der Vorst** (Victoria De Luxe), Marco **Van Hees** (auteur), Michel **Vanhoorne** (LEF), Felipe **Van Keirsbilck** (CNE), Jan **Van Meirvenne** (FGFB Caterpillar), Bruno **Verlaeckt** (CG - FGFB), Hendrik **Vermeersch** (Setca), Lode **Verschingel** (LBC), Maria **Vindevoghel** (CSC), Dominique **Willaert** (Victoria de Luxe), Martin **Willems** (Setca), Karim **Zahidi** (UA, UG), Sami **Zemni** (UG)

Vous pouvez signer cet appel via solidaritesolidariteit@gmail.com

Site web : www.sauvonslasolidarite.be